



**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC**

## **AVIS PUBLIC**

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 684-2025-E modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 15 décembre 2025.

Le règlement a pour objet de modifier les annexes A, E, F, G, I et J du règlement de tarification en vigueur afin de modifier les tarifs en matière de services administratifs, d'urbanisme, de loisirs et de culture, de location d'infrastructure, de permis et de certificat.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 16 DÉCEMBRE 2025**

Valérie Manseau  
Me Valérie Manseau  
Greffière et greffière-trésorière adjointe